



Pour publication immédiate : 27/04/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ENCOURAGE LES NEW YORKAIS A SOUTENIR LES EFFORTS DE SECOURS POUR LE SEISME AU NEPAL

Au lendemain du séisme dévastateur au Népal, le Gouverneur Andrew M. Cuomo a encouragé aujourd'hui les New Yorkais à envisager d'apporter leur soutien aux organisations qui aident aux efforts de secours. La région fait face à d'innombrables difficultés pour les jours, les semaines et les années à venir comme les personnes et les familles – dont un grand nombre vit dans les zones rurales et en développement – reconstruisent après la catastrophe. L'Etat de New York abrite l'une des plus importantes populations népalaises d'Amérique.

« Nos pensées et prières vont aux victimes et à leurs familles touchées par le séisme dévastateur du Népal », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « En tant que New Yorkais, nous aidons nos voisins dans un moment difficile, qu'ils soient de l'autre côté de la rue, ou du globe. J'invite ceux qui souhaitent aider à soutenir les efforts importants des associations caritatives légitimes qui interviennent dans cette catastrophe et à être vigilants contre les opportunistes qui cherchent à profiter de cette tragédie. »

Les associations caritatives affiliées à l'Etat de New York suivantes aident aux efforts de secours :

- American Jewish World Service – faire un don [ici](#).
- American Nepal Medical Foundation – faire un don [ici](#).
- AmeriCares – faire un don [ici](#).
- CARE – faire un don [ici](#).
- Catholic Relief Services – faire un don [ici](#).
- Direct Relief – faire un don [ici](#).
- GlobalGiving – faire un don [ici](#).
- Himalyan Heath Care – faire un don [ici](#).

- International Relief Teams – faire un don [ici](#).
- Joint Distribution Committee – faire un don [ici](#).
- Operation USA – faire un don [ici](#).
- Save the Children – faire un don [ici](#).
- Seva Foundation – faire un don [ici](#).
- United States Fund for UNICEF – faire un don [ici](#).
- World Help – faire un don [ici](#).

Les consommateurs doivent être vigilants en faisant un don d'argent. Des escrocs se faisant passer pour des associations caritatives profitent de ceux qui souhaitent aider au lendemain de catastrophes majeures en volant leur argent et en escroquant ceux qui devraient vraiment recevoir une aide. Les fraudeurs sollicitent habituellement de l'argent via des appels téléphoniques, des mailings, des posts sur les réseaux sociaux et des emails qui conduisent à des sites web convaincants, mais factices.

La Division de la Protection des Consommateurs (Division of Consumer Protection) du Département de l'Etat de New York surveille les escroqueries et offre une assistance au public en avertissant et en enquêtant sur des fraudes apparentes.

« Nous compatissons de tout cœur avec tous ceux qui souffrent au Népal, en Inde et dans la région environnante », a déclaré le Secrétaire d'Etat de New York, Cesar A. Perales. « Comme des New Yorkais charitables cherchent à trouver des moyens de soutenir la communauté népalaise, nous vous invitons à suivre nos conseils pour assurer que votre contribution aidera vraiment la communauté népalaise qui a besoin de notre aide. »

Afin de prévenir que votre don d'argent ne tombe entre de mauvaises mains, la Division de la Protection des Consommateurs recommande de prendre les précautions suivantes :

- **Effectuez une recherche sur l'association caritative.** Vérifiez que l'organisation est enregistrée auprès du service des impôts (Internal Revenue Service) (IRS). Trouvez la mission de l'organisation caritative, son programme et ses finances, ainsi que son expérience et son parcours de réussites en matière d'interventions dans certains types de catastrophes dans des régions spécifiques en effectuant une recherche dans la base de données en ligne des associations caritatives du Procureur Général de l'Etat de New York à www.oag.state.ny.us, et en visitant les sites web, tels que www.bbb.org, www.give.org, www.charitynavigator.org et www.guidestar.org en plus du site web de l'association caritative.

- **Affectez votre don.** Trouvez quel pourcentage de votre don ira directement à la cause par rapport aux coûts administratifs. Demandez à l'organisation caritative si vous pouvez affecter votre don à un effort spécifique plutôt qu'à un fonds de contribution générale.

- **Résistez aux tactiques agressives.** Faites attention aux emails directs de victimes et de sollicitateurs qui utilisent des histoires déchirantes, insistant pour que vous fassiez un don

immédiatement. Il est fortement conseillé de ne pas donner de l'argent par téléphone à des télé-conseillers non sollicités, et de demander plutôt à l'appelant d'envoyer des documents écrits sur l'organisation caritative.

- **Ne dévoilez pas des informations personnelles et financières.** Ne donnez jamais votre numéro de sécurité sociale, de carte de crédit ou de débit ou toute autre information personnelle d'identification en réponse à une demande de don non sollicitée.

- **Évitez de donner des espèces.** Donnez votre contribution par chèque ou carte de crédit pour assurer que vous aurez un reçu de votre don. Libellez les chèques au nom de l'organisation caritative et non d'une personne. Si vous choisissez de faire un don via un site web d'une organisation caritative, vérifiez que le site web est sûr et que votre ordinateur est équipé de la dernière protection antivirus. N'envoyez pas des contributions avec un runner, par virement ou un service postal de nuit.

- **Ne faites pas d'hypothèses.** Vérifiez le statut fiscal d'une organisation à <http://www.irs.gov/app/eos> pour savoir si le don est déductible des impôts.

Pour des informations concernant un statut d'organisation spécifique, des rapports de sociétés enregistrées et des plaintes, contactez la Division de la Protection des Consommateurs de l'Etat de New York au 518-474-8583.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418